



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_05-DE

7700 L-SD
SLO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 19 janvier 2024

**Direction Départementale des Finances Publiques
du Gard**

Pôle d'Évaluation Domaniale

67 rue Salomon Reinach

30 000 Nîmes

téléphone : 04 66 87 87 32

mél. : ddfip30.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances
Publiques du Gard

à

Monsieur Le Président de la Communauté
de Communes de Petite Camargue

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Rachel BARKAT

téléphone : 04 66 87 87 32

courriel : rachel.barkat@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2023-30341-98453

Réf DS : 15527258

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : demande de prorogation de l'avis initial 2022-30341-89783 du 5 décembre 2022.

Par une saisine DS n°15527258 du 26 décembre 2023, vous avez demandé la prorogation de l'avis de valeur vénale indiqué ci-dessus concernant la cession du bien suivant :

la parcelle cadastrée section AB n°144 (2 961 m²), située en zone Ue (ZA Mas Barbet), inconstructible, à savoir une portion de voie ferrée utilisée exclusivement par l'entreprise qui souhaite l'acquérir.

La valeur vénale de ce bien est reconduite à 30 000 € HT, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Pour le Directeur Départemental des Finances
Publiques
et par délégation,

L'inspecteur
Rachel BARKAT